

Séance d'information

Renumérotation du chemin des Pionniers

1er décembre 2021 – 19h





Sommaire

1. Chronologie des décisions (résolutions du conseil municipal)
2. Justification du processus de renumérotation
3. Secteurs concernés
4. Procédure de changement d'adresse
5. Corrections –qui fait quoi
6. Particularités
7. Période de questions

1- Chronologie des décisions

- 7 mars 2016 (résolution 072-03-2016)
 - Autorisation à préparer un projet de renumérotation pour le chemin des Pionniers
- 3 septembre 2019 (résolution 283-09-2019)
 - Correction des adresses civiques pour le chemin des Pionniers
- 3 février 2020 (résolution 031-02-2020)
 - Suppression des directions est et ouest pour le chemin des Pionniers
 - La pandémie empêche la mise en application de cette résolution.
- 7 septembre 2021 (résolution 246-09-2021)
 - Amendement de la résolution 031-02-2020 afin de relancer la procédure de correction des adresses et réinstaurer les directions est et ouest à partir de la route 285



1- Chronologie des décisions (suite)

- 27 octobre 2021 : lettre transmise aux propriétaires concernant le processus de renumérotation
- Hiver / printemps 2022 : procédure d'adoption concernant un projet de règlement pour le projet
 - Consultations publiques
 - Processus d'approbation référendaire

2- Justification du processus de renumérotation

- Numérotation difficile pour les nouveaux lotissements et les nouvelles résidences
 - Îlots déstructurés
 - Rangées de bâtiments entre le chemin des Pionniers et le fleuve Saint-Laurent
- Incohérence des adresses du chemin de la grève et de ceux du chemin des Pionniers
- Sécurité des citoyens
 - Services d'urgence confus en raison de la situation actuelle, certaines adresses difficiles à trouver ou incompatibles avec les systèmes de traitement des appels d'urgence
- Centralisation de la division est-ouest



3- Secteurs concernés

- Chemin des Pionniers (route 132) Est et Ouest (455 adresses)
- Chemin de la Grève – nouvelles adresses sur Pionniers (39 adresses)
- Rue du Mât – nouvelles adresses sur du Mât (2 adresses)
- Rue Louis-Gérard Thibault (rue privée) – nouvelles adresses sur Louis-Gérard Thibault (7 adresses)
- Rue Ménard (rue privée) – nouvelles adresses sur Pionniers (1 adresse)
- Lots construits et lots non construits

4- Procédure

- Adresses directionnelles (est – ouest) à partir de la route 285
 - Chemin des Pionniers est : adresse croissante de la route 285 vers l'est (Saint-Jean-Port-Joli)
 - Chemin des Pionniers ouest : adresse croissante de la route 285 vers l'ouest (Cap-Saint-Ignace)
- Adresses paires côté sud (vers les terres)
- Adresses impaires côté nord (vers le fleuve Saint-Laurent)
- Système d'attribution des adresses par chaînage
- Adresses à 4 chiffres (ex. 1200 chemin des Pionniers Est)
 - Éviter les doublons pouvant occasionner des erreurs d'acheminement du courrier
- Il s'agit d'une démarche de correction d'adresse, et non de changement d'adresse puisque les citoyens ne déménagent pas



5- Corrections effectuées par la municipalité (sans frais)

- Postes Canada
- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) – Avec Postes Canada
- Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Avec Postes Canada
 - Une étiquette sera transmise aux résidents de l'adresse dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur des nouvelles adresses
- 9-1-1 et Sûreté du Québec
- Hydro-Québec – Avec Postes Canada
- Bell, Télus et Vidéotron – Avec Postes Canada
- Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud



5- Corrections effectuées par les Citoyens (si applicable)

Les plus communes ou fréquentes :

- Fournisseur de services internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile autre que Bell, Télus et Vidéotron
- Fournisseur d'énergie (gaz naturel, mazout, etc.)
- Employeur
- Institution financière (Compte bancaire, REER, placement, etc.)
- Institution délivrant des cartes de crédit (si différente de l'institution financière)
- Centre hospitalier et CLSC (lors de votre prochain rendez-vous)
- Assureur (automobile, habitation, santé, vie, salaire ou autre)
- Établissements scolaires (écoles primaires et secondaires, cégeps, universités)
- Médecin, dentiste
- Pharmacie
- Institutions gouvernementales (Revenu Québec, Revenu Canada, Régie des rentes, Aide financière de dernier recours, Emploi Québec et autres) et/ou Service québécois de changement d'adresse

5- Corrections effectuées par les citoyens (si applicable)

Liste non exhaustive

- Avocat, notaire, comptable
- Associations, clubs
- Associations professionnelles, ordres professionnels
- Institutions et organisations de loisir ou communautaires (bibliothèques, centres culturels et autres)
- Établissements qui délivrent des cartes de magasin ou de fidélité,
- Cimetière (réservation et entretien d'un lot) et fabrique
- Entreprises responsables de la location d'appareils
- Fournisseur de système d'alarme ou de sécurité
- Fabricants de voitures (garanties et rappels)
- Services aux abonnés (journaux, magazines, revues, application, etc.)
- Service de déneigement
- Sites internet commerciaux
- Syndicat
- Google

6- Particularités

- Les propriétaires d'immeubles à logement auront la responsabilité d'aviser leurs locataires suite aux séances d'information
- Rue du Mât : les nouvelles adresses seront sur la rue du Mât
- Rue Louis-Gérard Thibault : les nouvelles adresses seront sur la rue Louis-Gérard Thibault
- Panneau d'adresse hors du périmètre urbain
- Google et GPS : organisation externe indépendante
 - Les entreprises devront apporter les changements eux-mêmes
 - Organisations régulièrement mises à jour



Période de questions

Pour nous contacter
418-247-3060 poste 227
urbanisme@lislet.com